

# Flash infos

Juin 2019

## **Conseil Municipal du 26 avril 2019**

Approbation à l'unanimité du dernier compte-rendu.

### **1 – Location de l'Espace Galerne à un voyageur**

FOUCHE Travel, voyageur basé à St Pierre-Montlimart commune déléguée de Montrevault-sur-Evre, désire louer durant 3 semaines l'Espace Galerne.

Cette location débuterait le lundi 9 mars 2020 pour prendre fin le vendredi 27 mars.

La charge d'entretien pour la commune se résumerait à nettoyer uniquement les sanitaires chaque jour de location. Chaque année, le voyageur réserve une salle dans les environs.

La commune s'est renseignée sur les prix pratiqués ailleurs ainsi que sur les conditions de location convenues entre les communes et le voyageur.

Après comparaison et entretien avec Fouché Travel, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la location de l'Espace Galerne selon les conditions énoncées auparavant pour un prix global de 7.200 euros. Un acompte de 20 % soit 1.440 euros sera demandé au voyageur

### **2 – Classement d'une parcelle communale du domaine privé dans le domaine public**

Lors de la réunion du 29 mars 2019, le conseil municipal a décidé la vente du terrain situé au 7 allée des Noisetiers.

L'accès de cette parcelle se fera par l'extrémité de l'allée des Noisetiers mais une bande de terrain, actuellement un espace vert communal, devra être emprunté par les pétitionnaires.

La parcelle en question, cadastrée AI 72, fait partie du domaine privé communal.

Afin de ne pas être obligé de créer, par voie d'acte notarié, une servitude de passage, et de borner une partie de cette parcelle, ce qui engendrerait des frais, la parcelle doit être incorporée au domaine public communal.

Définition du domaine privé communal : Les biens communaux du domaine privé sont ceux qui ne sont pas directement affectés au public ou à un service public ou qui ne sont pas l'accessoire d'un élément du domaine public. Cela ne signifie pas que le public ou qu'un service public ne puisse utiliser un tel bien. En règle générale, un bien du domaine privé est cadastré.

Définition du domaine public communal : Les biens communaux faisant partie du domaine public correspondent aux biens appartenant à une personne publique et qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public. Ainsi une parcelle du domaine public peut recevoir un droit de passage sans avoir à être précisé par un acte notarié.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le classement de la parcelle AI 72 dans le domaine public communal.

### **3 – Arrêt de projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Question reportée au conseil municipal de fin mai.

#### **4 – Modification statutaire de l’Agglomération du Choletais en matière d’assainissement**

L’Agglomération du Choletais (AdC) a été constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 autour d’un projet communautaire concerté, traduit par l’arrêté préfectoral portant statuts de ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

L’AdC a porté à ses statuts la compétence optionnelle « Assainissement » incluant la gestion des eaux pluviales selon les termes de la loi NOTRe, cette compétence devenant obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les Communautés d’Agglomération.

Prenant le contre-pied de la loi NOTRe, la loi n° 2018-702 en date du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dite « loi Ferrand » distingue la gestion des eaux pluviales urbaines de l’assainissement pour les seules Communautés de Communes et d’Agglomération.

Aussi, l’AdC souhaitant poursuivre la gestion des eaux pluviales urbaines, une modification statutaire a été engagée pour confirmer l’exercice de cette compétence à titre facultatif jusqu’au 31 décembre 2019 puis à titre obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité cette modification statutaire.

#### **5 – Groupement pour le marché de fourniture d’électricité 2020-2023**

Depuis 3 ans maintenant, la commune de La Romagne fait partie d’un groupement pour le marché de fourniture d’électricité.

Ce groupement rassemble les communes de Cholet, Chanteloup-les-Bois, Nuillé, Toutlemonde, Vezins, La Romagne, Mazières-en-Mauges, le CCAS et le CIAS de Cholet, Sèvre Loire Habitat, Cholet Sport Loisirs, le Parc des Expos de La Meilleraie, les Transports Publics Choletais (TPC), et l’Agglomération du Choletais.

Le groupement se termine à la fin de l’année 2019.

Un nouveau groupement est proposé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour 4 années laissant la possibilité aux autres communes de l’Agglomération du Choletais de s’y joindre.

Avantage du groupement : plus de volumes demandés donc des prix plus avantageux.

L’abonnement est également moins cher par le biais du groupement.

Le conseil municipal décide donc à l’unanimité de se joindre au groupement de marché pour la fourniture d’électricité pour la période allant de 2020 à 2023.

#### **6 – Remplacement des portes du complexe sportif**

Suite aux travaux de rénovation des vestiaires, il s’est avéré que les portes du complexe sportif en bois étaient délabrées et qu’il fallait prévoir leur remplacement. Il s’agit de deux portes de la salle des sports et deux portes de la salle polyvalente. Des devis ont été demandés.

Nom de l’entreprise	Montant HT	Observations
BM	12.416,99 €	Tôle galvanisée
TRICOIRE	12.328,00 €	Alu isolé

Le conseil municipal décide à l’unanimité de retenir la proposition de l’entreprise TRICOIRE pour un prix de 12.328, 00 euros HT.

#### **7 – Questions et Informations diverses**

##### a/ DIA 32 ter rue de Bel-Air

Il s’agit de la vente d’une maison située 32 ter rue de Bel-Air et la parcelle cadastrée AB 144 d’une superficie de 207 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

##### b/ DIA 5 rue de la Vendée

Il s’agit de la vente d’une maison située 5 rue de la Vendée, et la parcelle cadastrée AD 64 d’une superficie de 1.080 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### c/ Coopérative Jeunesse de Services

Le CSI remercie la commune de La Romagne pour l'attribution de la subvention. Le projet de création d'une coopérative Jeunesse de Services verra le jour pour l'été 2019.

### d/ Recours à l'Intérim

Devant la surcharge de travail des employés techniques du service Espaces Verts, la commune a décidé de recourir à l'Intérim pour l'emploi d'une personne supplémentaire pour les mois de mai et juin.

e/ Tableau d'affichage : Le panneau d'affichage des scores a été installé à la salle des sports.

## **Conseil Municipal du 23 mai 2019**

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

### **1– Arrêt de projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Agglomération du Choletais**

L'Agglomération Choletaise s'est engagée dans la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en 2015 afin de prendre en compte les évolutions législatives et pour intégrer les nouveaux projets de l'Agglomération.

Suite à la création de l'Agglomération du Choletais (AdC) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le périmètre du SCOT a été étendu par délibération en date du 20 mars 2017. Les objectifs de la révision du document ont alors été revus et précisés afin de tenir compte des particularités de ce nouveau territoire.

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération du Choletais a arrêté par délibération du 18 février 2019 son projet de SCOT.

Après présentation du projet de SCOT, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable sous réserves que :

- Le périmètre urbain soit revu en intégrant le lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » urbanisé et commercialisé depuis une année, ainsi que l'entrée de la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement déjà urbanisée.
- Le périmètre économique soit revu en compensant la zone 2AUy située à l'est de la Peltière par une zone d'un hectare dans la continuité de la zone de la Peltière
- Les zones à urbaniser soient revues. En-effet, la commune avait inscrit 24 hectares de zones à urbaniser en habitat. Après avoir tenu compte des observations de l'Agglomération du Choletais, la commune décide de fixer à 10,98 ha les zones à urbaniser.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que l'Agglomération du Choletais, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, a proposé une orientation de développement commercial. Cette zone correspond au centre-bourg où les commerces sont pratiquement inexistantes. Le conseil municipal décide donc de proposer un autre axe de développement commercial qui se situe le long de la rue Nationale.

Dans le même cadre, un schéma de « trame verte et bleue » est proposé par l'Agglomération du Choletais, afin de visualiser les zones à protéger au niveau flore et faune. Après réflexion, le schéma est revu pour tenir compte de la réalité du terrain.

### **2 – Mesures compensatoires zones humides**

Le bureau d'étude Ouest'Am, en charge du dossier zones humides, pour l'aménagement du lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux » pour les futures tranches propose plusieurs scénarios de mesures compensatoires aux zones humides. En tout état de cause, il faudra retirer 1,5 hectare considéré comme « zone humide » du périmètre pré-défini. Cette zone ne pourra pas être aménagée. De plus, la commune devra prévoir une compensation aux terrains dits « humides » afin de pouvoir aménager le reste du périmètre prévu initialement à l'aménagement des futures tranches du lotissement.

Le bureau d'études prévoit de réaménager le délaissé de la voie de contournement qui abritait à l'origine un ruisseau, ainsi que l'aménagement et la mise en valeur des berges du ruisseau en amont de la station d'épuration. Ainsi la compensation des terrains « humides » sera réalisée.

La commune devra se porter acquéreur des terrains appartenant au Conseil Départemental pour les délaissés, et revoir avec le cabinet Rigaudeau, l'aménagement possible pour les futures tranches de lotissement.

### **3 – Service de restauration scolaire – Tarifs Année Scolaire 2019/2020**

Madame Josette GUITTON, adjointe, fait part de la proposition de la commission cantine de fixer le prix du repas facturé aux familles pour l'année scolaire 2019/2020 à 3,70 € et le forfait mensuel à 2,50 €/enfant/mois.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

### **4 – SIEMML – Modification statutaire**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la double réforme statutaire.

1° la première réforme a pour objectifs d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SIEMML au regard des évolutions législatives et réglementaires (notamment distinction entre compétences optionnelles et services complémentaires aux compétences).

Ainsi, il est proposé de :

- doter le syndicat d'une compétence optionnelle supplémentaire en matière de production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable

- d'habiliter le syndicat à intervenir dans les services accessoires suivants :

. assurer les services d'étude, d'assistance et d'accompagnement technique, la mise en œuvre et l'exploitation de solutions informatiques incluant notamment l'accès, la collecte, la production, le traitement et l'exploitation de bases de données et de systèmes d'informations géographiques, la transmission et la diffusion desdites informations,

. réaliser des études générales ou spécifiques corrélatives aux systèmes communicants, des investissements sur les installations des systèmes communicants incluant les réseaux de communication (notamment réseau radio, réseau des objets connectés...). Il peut, à ce titre, construire, exploiter et entretenir ces systèmes communicants qui peuvent inclure la vidéoprotection,

. réaliser et exploiter des installations de production et de distribution, par réseaux techniques, de chaleur renouvelable visant à maîtriser la consommation d'énergie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette activité peut comprendre notamment les activités suivantes : la réalisation d'installations de production de chaleur incluant le cas échéant les bâtiments de stockage et les réseaux techniques de distribution de chaleur associés, ainsi que l'exploitation et la maintenance desdites installations.

2° la seconde réforme vise à modifier la gouvernance du SIEMML pour tenir compte des évolutions intercommunales intervenues au cours de ces dernières années, notamment la création de communes nouvelles et le regroupement des intercommunalités dans le département de Maine-et-Loire.

Ainsi la répartition des délégués sera revue à l'issue des prochaines élections municipales.

De plus, il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire

- d'autoriser le retrait de la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre

### **5 – Vente de terrains lotissements**

Le notaire chargé de la commercialisation des lots du lotissement «Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2» demande à ce que la commune décide par délibération du conseil municipal l'attribution des lots à chaque demandeur. Le conseil a décidé l'attribution des lots comme suit :

- Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux »

. Lot n° 6 attribué à Mr et Mme Cédric ALLONCIUS de La Romagne

- Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 »

. Lot n° 8 attribué à Mr DUPUREUR Benoît de Cholet

. Lot n° 9 attribué à Mme EMERIAU Valérie de La Romagne

. Lot n° 11 attribué à Mr GABORIAU Nicolas et Mme TUAL Alice de La Romagne

. Lot n° 21 attribué à Mr GUERY Frédéric et Mme PASQUIER Cathy de Roussay

## **6 - Questions et Informations diverses**

### **a/ DIA 11 rue de la Mairie**

Il s'agit de la vente d'une maison située 11 rue de la Mairie et la parcelle cadastrée AA 264 d'une superficie de 132 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **b/ DIA 4 allée des Tilleuls**

Il s'agit de la vente d'une maison située 4 allée des Tilleuls, et la parcelle cadastrée AI 99 d'une superficie de 561 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **c/ DIA 54 rue Nationale**

Il s'agit de la vente d'une maison située 54 rue Nationale, et la parcelle cadastrée AA 325 d'une superficie de 118 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **d/ DIA 6 rue de la Vienne**

Il s'agit de la vente d'une parcelle située 6 rue de la Vienne cadastrée AI 311 d'une superficie de 1.000 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **e/ DIA Lot n° 31 « Le Domaine de la Croix des Rouleaux »**

Il s'agit de la vente d'une parcelle située 7 rue des Charentes cadastrée AI 457 et AI 499 d'une superficie totale de 866 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **f/ DIA 1 rue des Sports**

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue des Sports, et la parcelle cadastrée AB 29 d'une superficie de 788 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **g/ DIA 61 rue Nationale**

Il s'agit de la vente d'une maison située 61 rue Nationale, d'un garage et de deux parcelles cadastrées AA364 d'une superficie de 497 m<sup>2</sup> et AA 274 d'une superficie de 63 m<sup>2</sup>. Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

h/ Commission Ruralité de l'Agglomération : La commune a fait parvenir à l'Agglomération du Choletais deux projets de demandes de subvention. Devant le nombre de dossiers reçus à l'AdC, un seul a été retenu. Il s'agit de la création du giratoire rue de Vendée. La commune percevra la somme de 15.000 €.

i/ Vitraux de l'église : il y a maintenant quelques mois, les vitraux ont été à nouveau vandalisés. Une plainte a été déposée en gendarmerie et la commune a demandé trois devis de restauration. Les devis seront présentés lors du prochain conseil municipal.

j/ Horaires de la mairie : le secrétariat de mairie sera, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, ouvert le samedi matin de 8 h à 12 heures.

## **Club du Temps Libre**

### **Juin :**

- Jeudi 20 : belote, travaux manuels, marche et jeux divers

### **Juillet :**

- Jeudi 04 : belote, travaux manuels, marche et jeux divers

### **Août :**

- Mercredi 21 : pique-nique avec la résidence Verte Vallée
- Vendredi 30 : Sortie à St Caradec « Marie Guertzaille à la ferme »



## Matinées Récréatives

Les matinées récréatives ont lieu tous les mardis et jeudis de 9h15 à 11 h à l'accueil périscolaire et les mercredis de 9h30 à 12 h dans les locaux de la halte garderie (sauf vacances scolaires).

### Planning des activités :

#### Juin 2019 :

Jeudi 20 : jeux en extérieur

Vendredi 21 : bibliothèque

Mardi 25 : tous à l'eau

Jeudi 27 : anniversaires

#### Juillet 2019 :

Mardi 2 : interco de fin d'année

Jeudi 4 : anniversaires



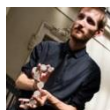
Les jours soulignés correspondent aux jours où l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles est présente aux matinées.

## Comité des Fêtes

### **Vendredi 21 juin 2019**

Au parc de la Mairie : apéritif et feu d'artifice offerts par notre municipalité. Dîner champêtre servi par les Agriculteurs 8€ (enfants 4€), accompagné par Jazz Swing and Co, Ben Armessen, Did'Joe, Zone.

**FÊTE DE LA  
MUSIQUE !**



Date à retenir dès à présent :

**Samedi 26 octobre 2019**  
**à l'Espace Galerne**

Soirée Magie et humoristique avec le magicien Jonathan RENOUX pour la 1<sup>ère</sup> partie et l'humoriste Ange OLIVER pour la 2<sup>ème</sup> partie.



## Périscolaire et Centre de Loisirs du mercredi\* - Cantine



**INSCRIPTIONS, salle Bel-Air les :**  
**Jeudi 20 juin 2019 de 17h30 à 19h30**  
**et Lundi 24 juin 2019 de 18h00 à 20h00**

(Merci de rapporter les dossiers cantine qui vous seront transmis début juin)



\*Se munir de la carte de l'association Multi Act'Enfance et d'une photocopie des vaccinations, ainsi que du numéro d'allocataire CAF ou MSA (pensez à demander votre quotient familial à la CAF)

## Ecole L'Arc en Ciel

**Samedi 29 juin 2019**

**Kermesse de l'école**

Espace Galerne

A partir de 14h30

Au programme :

14h30 : spectacle des enfants

16h30 à 20h : stands de jeux

20 h : repas



## Concours de Pétanque

Samedi 7 Septembre 2019

Parc de la Mairie

Organisé pour les Romagnons/Romagnonnes



## Don du Sang



Mercredi 11 septembre 2019 de 16 h 30 à 19 h 30  
à l'Espace Galerne



## Bibliothèque Point Virgule

Horaires d'été du 10 juillet au 28 août 2019 :

La Bibliothèque sera ouverte tout l'été uniquement les **mercredis de 17h à 19h**



Réouverture le samedi 31 août aux horaires habituels.

Mardi et mercredi de 17h à 19h et samedi de 10h à 12h.

### Opération : LIVR'EN VACANCES

L'été approche et vous allez partir en vacances !

Heureusement les livres vont vous accompagner à partir avec vous !

La Bibliothèque Point-Virgule organise les :

- **Mercredi 26 juin de 17h à 19h30**
- **Et le Samedi 29 juin de 10h à 12h30**

Une vente de livres d'occasion à petits prix ceci afin de libérer de l'espace dans la bibliothèque.

Et donc, plus de place pour vous proposer tout au long de l'année les meilleurs livres du moment.



## Nouveau service



Multiservices

Tonte de gazon, taille de haie, préparation des sols du jardin, débroussayage...etc

Joël et Marie-Claude BODY

☎ : 06.07.60.21.86

✉ : 33, rue de Bel-Air – La Romagne

## Fermetures pour congés d'été



- La Mairie : les samedis 03, 10 et 17 août
- Matinées Récréatives : du 22 juillet au 12 août
- La Halte Garderie : du 22 juillet au 12 août



## La Poste



<u>Horaires :</u>	
Lundi	fermé
Du Mardi au Vendredi	9h-12h
Samedi	9h-11h

## La Mairie informe

### ■ Horaires d'ouverture de la Mairie

Du mardi au jeudi	9 h à 12 h 30	
Le lundi et le vendredi	9 h à 12 h 30	14 h à 17 h 30
Le samedi	8 h à 12 h	

### ■ Ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

**De façon générale, pour les semaines incluant des jours fériés, l'organisation des tournées est décalée de 24 heures.**



	Collecte des déchets
Bourg et Ecart	les jeudis, semaines paires : ordures ménagères les jeudis, semaines impaires : emballages ménagers

### ■ Balayage des rues

Mercredi 26 juin  
Mercredi 24 juillet  
Mercredi 28 août



### ■ Permanences :

#### ⇒ Infirmière de garde :

**Mme Sophie GAUTIER La Romagne ☎ : 02.41.58.61.71**

Pour tous les soins semaine et week-end, merci de contacter le numéro ci-dessus.

Permanences sans rendez-vous à la Résidence Verte Vallée du lundi au samedi de 8h30 à 9h00. (Veuillez-vous munir de votre carte Vitale).



#### ⇒ Médecins de garde :

Pour les urgences, composer le 02.41.33.16.33 (24h/24h)

Le **15** ne doit être utilisé qu'en cas **d'urgences vitales**.

#### ⇒ Pharmacies de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le **3237**



## PLANNING DES MANIFESTATIONS

### JUIN 2019 :

Vendredi 21	Volley-Ball : Assemblée Générale	Salle Municipale
Vendredi 21	Comité des Fêtes : Fête de la Musique	Parc de la Mairie
Lundi 24	Gymnastique : Assemblée Générale	Salle du Foot
Mercredi 26	Eveil Danse Zumba : Assemblée Générale	Salle Municipale
Samedi 29	OGEC / APEL : Kermesse	Espace Galerne